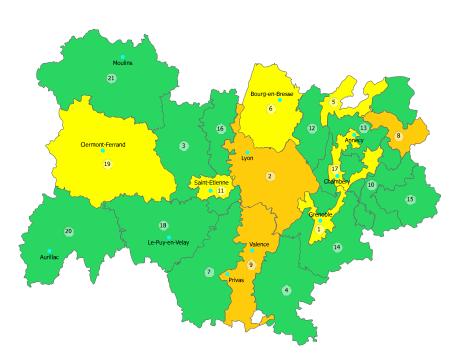


VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

Episode de type Combustion - PM10

Bulletin du Mercredi 22/01/2020 à 13h30 - Valable pour les prochaines 24 heures

Vigilance



	Bassin(s) d'air concerné(s) par une vigilance (Département(s))	Polluant(s) en cause	Prévision de seuil dépassé en µg/m3
1	Bassin grenoblois (38)	PM10	50
2	Bassin Iyonnais / Nord-Isère (38-69)	PM10	50
5	Bassin lémanique (01-74)	PM10	50
6	Ouest Ain (01)	PM10	50
8	Vallée de l'Arve (74)	PM10	50
9	Vallée du Rhône (07-26)	PM10	50
11	Bassin stéphanois (42)	PM10	50
17	Zone urbaine Pays de Savoie (73-74)	PM10	50
19	Puy-de-Dôme (63)	PM10	50

Pas de vigilance particulière

Vigilance Jaune

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information

Vigilance orange

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs seuil information (J et J+1)

Vigilance rouge

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

>>

Commentaire de la situation et de l'évolution

Suite à l'installation de conditions métérologiques stables, les concentrations de particules sont en nette hausse ce mercredi 22 janvier sur une grande majorité du territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le seuil d'information devrait être franchi sur plusieurs zones ce mercredi 22 janvier. Demain 23 janvier, une accumulation progressive des concentrations est prévue, sauf sur la partie ouest où elles devraient être en légère baisse. La vigilance jaune est donc activée sur le bassin stéphanois, l'ouest Ain, le bassin lémanique, le bassin grenoblois, la zone urbaine des pays de Savoie, le Puy de Dôme. La vigilance orange est activée sur la vallée du Rhône et le bassin lyonnais nord-Isère et maintenue en vallée de l'Arve.

Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions.

Prochain bulletin jeudi 23 janvier à 13h30.

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de type combustion



>> Se protéger pour limiter mon exposition

A noter: au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles: personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Continuez d'aérer votre domicile



Limitez vos activités physiques intenses



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Evitez les activités physiques intenses en plein air



Reportez les activités qui demandent le plus d'effort



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

▶ Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes



Agir pour limiter mes émissions

Particuliers

Professionnels





Maîtrisez la température de votre logement (19°C)



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Evitez de brûler vos déchets



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes





